



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question au Gouvernement n° 1928

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Lucien Degauchy.

M. Lucien Degauchy. Monsieur le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation, les Francais ont besoin d'avoir une certitude absolue sur l'origine de la viande de boeuf qu'ils achètent. C'est la condition sine qua non d'une reprise des achats par nos concitoyens. Elle pose le delicat probleme du controle sanitaire des importations dont les Francais se demandent s'il est suffisant.

La decouverte a Paris, la semaine derniere, dans un restaurant anglo-saxon, de plusieurs dizaines de kilos de viande de boeuf conditionnee a Londres et d'origine encore incertaine tend a prouver l'efficacite des controles en aval, et cela va dans le sens souhaite. Mais les eleveurs s'inquietent a juste titre des effets que risquent d'avoir de telles affaires sur la consommation, et donc sur les cours.

Pouvez-vous nous dire si les mesures de controle en amont seront renforcees afin de rassurer pleinement les consommateurs et les eleveurs de boeuf francais ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation. Monsieur le depute, effectivement les services veterinaires du ministere de l'agriculture ont decouvert, dans un etablissement dont le nom n'evoque pas tout a fait les terroirs de nos provinces, de la viande d'origine prohibee.

Je crois qu'il faut feliciter les services de l'Etat,...

M. Jean-Paul Charie. Tres bien !

M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation. ... les services veterinaires, la repression des fraudes, les douanes (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre), qui, avec un zele constant, depistent tous les fraudeurs. La preuve que ca marche, c'est que, lorsqu'il y a un fraudeur, il se fait prendre la main dans le sac ! Nous pouvons donc etre rassures !

M. Didier Boulaud. Il faudra donner la recette a Arthuis !

M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation. La lecon de cette histoire, c'est que, lorsqu'un importateur ou l'exploitant d'un etablissement, par exemple au nom anglo-saxon, utilise de la viande d'origine interdite, il encourt un double risque: celui, bien evidemment, de se voir demasque, celui mais surtout - et, croyez-moi, cette affaire n'est pas finie -, de subir de tres lourdes sanctions. («Tres bien !» sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Il sera ainsi clair pour tout le monde que le jeu n'en vaut pas la chandelle et que les risques encourus ne valent absolument pas que l'on transgresse la loi.

M. Jean-Paul Charie. Tres bien !

M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation. Nous renforcerons nos controles, monsieur le depute, et le consommateur francais peut donc se sentir completement rassure. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Lucien Degauchy.

M. Lucien Degauchy. Monsieur le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, les Français ont besoin d'avoir une certitude absolue sur l'origine de la viande de bœuf qu'ils achètent. C'est la condition sine qua non d'une reprise des achats par nos concitoyens. Elle pose le délicat problème du contrôle sanitaire des importations dont les Français se demandent s'il est suffisant.

La découverte à Paris, la semaine dernière, dans un restaurant anglo-saxon, de plusieurs dizaines de kilos de viande de bœuf conditionnée à Londres et d'origine encore incertaine tend à prouver l'efficacité des contrôles en aval, et cela va dans le sens souhaité. Mais les éleveurs s'inquiètent à juste titre des effets que risquent d'avoir de telles affaires sur la consommation, et donc sur les cours.

Pouvez-vous nous dire si les mesures de contrôle en amont seront renforcées afin de rassurer pleinement les consommateurs et les éleveurs de bœuf français ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, effectivement les services vétérinaires du ministère de l'agriculture ont découvert, dans un établissement dont le nom n'évoque pas tout à fait les terroirs de nos provinces, de la viande d'origine prohibée.

Je crois qu'il faut féliciter les services de l'État,...

M. Jean-Paul Charie. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. ... les services vétérinaires, la répression des fraudes, les douanes (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), qui, avec un zèle constant, dépistent tous les fraudeurs. La preuve que ça marche, c'est que, lorsqu'il y a un fraudeur, il se fait prendre la main dans le sac ! Nous pouvons donc être rassurés !

M. Didier Boulaud. Il faudra donner la recette à Arthuis !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. La leçon de cette histoire, c'est que, lorsqu'un importateur ou l'exploitant d'un établissement, par exemple au nom anglo-saxon, utilise de la viande d'origine interdite, il encourt un double risque : celui, bien évidemment, de se voir démasquer, celui mais surtout - et, croyez-moi, cette affaire n'est pas finie -, de subir de très lourdes sanctions. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il sera ainsi clair pour tout le monde que le jeu n'en vaut pas la chandelle et que les risques encourus ne valent absolument pas que l'on transgresse la loi.

M. Jean-Paul Charie. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Nous renforcerons nos contrôles, monsieur le député, et le consommateur français peut donc se sentir complètement rassuré. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Degauchy Lucien](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1928

Rubrique : Viandes

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 1996, page 6488

Réponse publiée le : 6 novembre 1996, page 6488

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 novembre 1996